



secrétariat :
1691 Boul. Pie IX, local 410
Montréal (Québec), H1V 2C3
Tél. : (514) 524-2226
Télec. : (514) 524-7610
Courriel : masse@lemasse.org

LE PROJET DE LOI C-56 OU LA CONSÉCRATION D'UN RÉGIME D'ASSURANCE-CHÔMAGE À LA CARTE.

La semaine dernière, le gouvernement Harper annonçait le dépôt d'un projet de loi visant à permettre aux travailleurs et aux travailleuses autonomes de bénéficier de certaines prestations offertes par le régime d'assurance-chômage canadien, soit les prestations de maladie, les prestations de compassion ainsi que les prestations pour congé parental pour les travailleurs et les travailleuses hors Québec.

Loin de s'opposer à une meilleure protection pour les travailleurs et les travailleuses autonomes, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE) tient cependant à dénoncer une fois de plus le morcellement du régime d'assurance-chômage canadien. Encore une fois, le gouvernement fédéral, dans une optique clairement électoraliste, tente de séduire une classe de travailleurs et de travailleuses se retrouvant dans une situation particulièrement précaire en cette période de crise.

Alors que tous et chacun réclament une réforme en profondeur du régime d'assurance-chômage canadien pour en rétablir le caractère juste et véritablement universel, le gouvernement de Stephen Harper continue de faire fi des griefs populaires et s'obstine à procéder à la pièce. En effet, au lieu de prendre les mesures nécessaires afin de faire en sorte qu'un maximum des travailleurs et des travailleuses perdant leur emploi puissent profiter des bénéfices d'un régime pour lequel ils et elles ont contribué toute leur vie, le gouvernement fédéral continue de mettre en place des mesures complexes et incompréhensibles pour ce qu'il appelle des clientèles cibles.

Alors que le taux de chômage chez les jeunes atteint 15% et que les gens occupant des emplois saisonniers sont toujours et encore négligés par le gouvernement fédéral, il est grand temps que celui-ci prenne ses responsabilités et rétablisse un régime d'assurance-chômage juste et véritablement universel. Bien que les bonzes de l'ordre économique annoncent à gorge déployée la fin de la crise, il en est tout autrement pour les travailleurs et les travailleuses des classes populaires.

Le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi exige une réforme majeure du régime d'assurance-chômage canadien par la mise en place des modifications suivantes :
L'établissement d'un seul critère d'admissibilité de 350 heures, le versement d'un minimum de 35 semaines de prestations, un taux de prestations d'au moins 60% du salaire et l'abolition de toutes les exclusions de plus de 6 semaines.